



Heures non effectuées mais payées demande de récupérer

Par **poupou12**, le **01/04/2018 à 18:51**

Bonjour,Voilà je vous explique mon problème je suis en CDI 35h/semaine salaire fixe depuis Septembre 2017 en tant que femme de chambre Mon employeur me dit de rentrée chez moi ou de ne pas venir quand il n'y a pas de travail et de récupérer les heures plus tard sachant qu'il me paye comme si je travaillé à t'il le droit? et me dit qu'il va peut être les déduire sur mes congés payésrnj'ai commencer en Janvier 2017 en CDD 35H/ semaine et depuis je lui doit 28 heures que je n'ai toujours pas récupérer et je vois que les heures dues montent comment faire car là je suis complètement perduMerci d'avance cordialement

Par **Lag0**, le **02/04/2018 à 10:32**

Bonjour,Non, il n'en a pas le droit...C'est une obligation pour l'employeur de respecter le contrat de travail, donc de vous fournir du travail pour l'horaire prévu. S'il ne le fait pas, il est tenu de payer le salaire prévu au contrat.Les heures perdues par sa faute ne sont pas à récupérer par le salarié.

Par **poupou12**, le **02/04/2018 à 16:46**

Bonjour LagO merci beaucoup en êtes vous sûr en hôtellerie?Car comme aujourd'hui m'as demander de ne pas venir car pas de travail me paie à rester chez moi et de récupérer plus tard me prends pour une girouette je suis en contrat 35h/semaine mais comme la semaine

dernière en ai fait que 28 et la cette semaine en ferais 21h à t'il le droit

Par **Lag0**, le **03/04/2018** à **09:10**

Oui, bien sur que je suis sûr ! Le code du travail s'applique aussi en hôtellerie et le contrat de travail doit y être respecté comme ailleurs.
Certains employeurs l'oublent parfois et même confondent aménagement du temps de travail et esclavage...
Lorsque, dans une profession, existent des accords d'aménagement du temps de travail, il y a un planning avec des semaines hautes et basses, du genre 32 heures en semaine basse et 38 heures en semaine haute, mais ce n'est pas "demain tu ne viens pas" ou "bon, il est 3 heures, y a plus rien à faire, tu rentres chez toi" !